Envoyé en préfecture le 26/02/2025
Reçu en préfecture le 26/02/2025
Publié le 26/02/2025
ID : 079-200069755-20250225-C20_02_2025_43-DE

Mellois en POITOU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 FÉVRIER 2025

N° C20_02_2025_43 - Pacte territorial France Rénov Mellois Sèvre Gâtine - Conventionnements pour la mise en oeuvre des volets obligatoires (annexes)
Annexe(s) :
- Convention CRER
- Convention inter EPCI
- Convention ANAH

Titulaires en exercice	**Présents** (Titulaires et suppléants votants)	**Représentés**	**Total votants**	**Absents**
90	47	16	63	27

Pour : 63	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 0

Date de convocation : 14 février 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt février, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, Salle des fêtes à Celles-sur-Belle, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :
ARCHIMBAUD Guénaëlle, AUDE Laurent, BALLAND Cyril, BAUDON Christian, BERNARD Eric, BERTHONNEAU Frédéric, BINET Frédérique, BLAUD Philippe, BLANCHET Philippe, BRILLAUD Chantal, BRUNET Sylvie, BROSSARD François, CACLIN Philippe, GOUINAUD Eric, CHESNEAU Etienne, CHOURRÉ Gilles, CROMER Marie-Thérèse, DELEZAY Gaëtan, FOUCHE Etienne, GAYET Olivier, GABOREAU Bernard, GRASSWILL François, GRIFFAULT Sylvain, HAYE Jean-Marie, KLINGLER Sarah, MARTIN François, MACHET Annette, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NOUREAU Dominique, OUVRARD Pierre, MORIN Christine, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, RACINE Eric, RAGOT Nicolas, MANN Grégory, TEXIER Jérôme, THELLIER Odile, THIBAULT Evelyne, TRICHET Jacques, TROCHON Patrick, WATTEBLED Frédéric, YOU Thierry, HERISSE Mathieu

Etaient représentés :
ARCHAIMBAULT Monique (pouvoir donné à ARCHIMBAUD Guénaëlle), BARRE Gérard (pouvoir donné à RAGOT Nicolas), BELAUD Bernard (pouvoir donné à DELEZAY Gaëtan), BONNET Line (pouvoir donné à GAYET Olivier), BOUCHEREAU Isabelle (pouvoir donné à GRASSWILL François), CHARPENTIER Patrick (pouvoir donné à NOUREAU Dominique), GIRAULT Anne (pouvoir donné à KLINGLER Sarah), GUERY Patrice (pouvoir donné à BERNARD Eric), HEURTEBISE-DANIAUD Murielle (pouvoir donné à BLANCHET Philippe), LABROUSSE Christophe (pouvoir donné à GRIFFAULT Sylvain), NEE Nicole (pouvoir donné à THELLIER Odile), ROUXEL Patricia (pouvoir donné à TROCHON Patrick), SARRAZIN Nathalie (pouvoir donné à HAYE Jean-Marie), GICQUIAUD Floriane (pouvoir donné à TEXIER Jérôme), VALERY Nicolas (pouvoir donné à CHESNEAU Etienne), VEQUE Marie-Claire (pouvoir donné à WATTEBLED Frédéric)

Etaient absents (excusés et non excusés) :
BARILLOT Dorick, BARRE Daniel, BAUMGARTEN Christian, BERTON Jacques, BOURDIER Christine, CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, COUSIN Sylvie, DALLAUD Hélène,

Envoyé en préfecture le 26/02/2025
Reçu en préfecture le 26/02/2025
Publié le 26/02/2025
ID : 079-200069755-20250225-C20_02_2025_43-DE

DODIN Patrick, DOLBEAU Alain, DURGAND François, FERRÉ Nicolas, FOUCHE Patrice, HOELLINGER Gilbert, HUCTEAU Patrice, JOUANNET Paul, KOHLER Marie, LECULLIER Lysiane, MAGNAN Jean-Christophe, MERCIER Sébastien, NIVELLE Jean-Pierre, PICARD Christian, POINT Jean-Luc, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, SAINTIER Marie-Emmanuelle, VINCENT Bernard

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Gilles PICHON

****

Pacte territorial France Rénov Mellois Sèvre Gâtine - Conventionnements pour la mise en oeuvre des volets obligatoires (annexes)

Annexe(s) :

- Convention CRER

- Convention inter EPCI

- Convention ANAH

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment R. 327-1 (PIG), L. 321-1 et suivants, R. 321-1 et suivants,

Vu le règlement général de l'Agence nationale de l'habitat,

Vu le code de l'énergie, notamment ses articles L.232-1 et L.232-2, R.232-1 et suivant,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets dite « Climat et Résilience »,

Vu les délibérations des conseils d'administration de l'Anah des 12 juin 2024 et 9 octobre 2024 relatives à la mise en oeuvre du Pacte territorial France Rénov',

Vu la délibération de la Communauté de Communes Mellois-en-Poitou en date du 19 décembre 2024 relative à l'engagement à délibérer au plus tard au 31 mars 2025 sur les modalités de conventionnement avec les différentes parties prenantes,

Les quatre communautés de communes Parthenay Gâtine, Haut Val de Sèvre, Val de Gâtine et Mellois en Poitou ont l'habitude d'œuvrer en commun pour la rénovation énergétique de l'habitat puisque, dès 2022, elles ont constitué la plateforme de la rénovation énergétique France Rénov' « Mellois Sèvre Gâtine ».

Elles ont décidé de poursuivre leur partenariat en faveur de l'amélioration de l'habitat en mettant en œuvre pour la période 2025-2027 le Pacte territorial France Rénov' Mellois Sèvre Gâtine (PIG), constituant ainsi un service public de la rénovation de l'habitat qui va au-delà de la rénovation énergétique des logements.

En effet, le Pacte territorial permet d'une part de mobiliser les ménages et les professionnels sur les questions énergétiques, de perte d'autonomie, d'habitat indigne, de parc privé locatif en amont des projets de rénovation de l'habitat et d'autre part d'informer, conseiller et orienter les propriétaires occupants, les propriétaires bailleurs et syndicats de copropriétaires sur toutes les thématiques de la rénovation de l'habitat et quels que soient les revenus grâce à un guichet unique de la rénovation de l'habitat : l'Espace conseil France Rénov'.

Le Pacte territorial France Rénov' Mellois Sèvre Gâtine prend la forme d'une convention de programme d'intérêt général entre l'Etat et l'Agence nationale de l'habitat (Anah) et Mellois en Poitou, qui a accepté le rôle de porteur du Pacte territorial Mellois Sèvre Gâtine

Envoyé en préfecture le 26/02/2025
Reçu en préfecture le 26/02/2025
Publié le 26/02/2025
ID : 079-200069755-20250225-C20_02_2025_43-DE

proposé par les communautés de communautés Haut Val de Sèvre, Parthenay Gâtine et Val de Gâtine.

En tant que structure porteuse, Mellois en Poitou prend à sa charge le coût de ces missions relevant d'une dynamique territoriale et d'une mission d'information-conseil-orientation. Le recours au service public de la rénovation de la rénovation de l'habitat est ainsi totalement gratuit pour tout public.

Le coût total de ces missions est estimé à 245 000 € par an. L'Anah peut apporter une subvention estimée à 122 500 € par an et la Région Nouvelle-Aquitaine lance un appel à manifestation d'intérêt permettant de soutenir les pactes territoriaux en 2025 en accordant une subvention de 64 000 € pour au titre de la coordination des pactes territoriaux et pour l'engagement sur le volet de la rénovation énergétique.

Une convention entre Parthenay Gâtine, Haut Val de Sèvre, Val de Gâtine et Mellois en Poitou vient définir leurs modalités de coopération. Les engagements de Mellois en Poitou, en tant que maître d'ouvrage y sont préciser, notamment la sollicitation des financeurs et les demandes le versement des subventions attribuées. Le partenariat financier est précisé et ainsi que la répartition du reste à charge entre Mellois en Poitou, Haut Val de Sèvre, Parthenay Gâtine et Val de Gâtine en fonction de leur population respective. Il est estimé à 58 500€ pour 2025.

En sa qualité de maître d'ouvrage, il revient donc à Mellois en Poitou de signer la convention de PIG Pacte territorial France Rénov' Mellois Sèvre Gâtine avec l'État et l'Anah pour la période 2025-2027 pour les volets « dynamique territoriale » et « information, conseil et orientation » ou volets obligatoires du Pacte territorial et de conclure avec le CRER la convention pluriannuelle d'objectifs visant à la mise en œuvre du pacte territorial France Rénov' Mellois Sèvre Gâtine.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- AUTORISER le président à signer :
  - la convention de PIG Pacte territorial France Rénov' Mellois Sèvre Gâtine avec l'État et l'Agence nationale de l'habitat (Anah) pour la période 2025-2027 pour les volets « dynamique territoriale » et « information, conseil et orientation »,
  - la convention de partenariat entre les communautés de communes Mellois en Poitou, Haut Val de Sèvre, Parthenay Gâtine et Val de Gâtine dans le cadre du Pacte territorial Mellois Sèvre Gâtine pour la période 2025-2027,
  - la convention pluriannuelle de partenariat et d'objectifs avec le Centre régional des énergies renouvelables pour la période 2025-2027 ;
- AUTORISER le président à signer tout document afférent à cette affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance

Gilles PICHON
12ème Vice-Président en charge des services techniques
25 févr. 2025

Le Président

Fabrice MICHELET
Président
25 févr. 2025